

Séance extraordinaire du 3 juillet 2019

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 3^e jour de juillet deux mille dix-neuf (03-07-2019) à 19 h 10 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

M. Marc Bastien et M. Jocelyn Isabelle, conseillers, sont absents et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures dix (19 h10) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
 - 2. Embauche d'un journalier de classe 1 – Poste étudiant – Statut saisonnier***
 - 3. Embauche de deux (2) moniteurs supplémentaires — Camp de jour, édition 2019***
 - 4. Autorisation - Appel de candidatures – Lieutenant du Service incendie***
- Période de questions***
- 5. Clôture de la séance***

2019-07-162

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 3 juillet 2019

2. Embauche d'un journalier de classe 1 – Poste étudiant – Statut saisonnier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-04-095 par laquelle le conseil municipal autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un (1) journalier de classe 1, poste étudiant, pour occuper des tâches durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de M. Michaël Yergeau a été retenue;

2019-07-163

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de monsieur Michaël Yergeau, le 2 juillet 2019, au poste de journalier de classe 1, poste étudiant, pour neuf (9) semaines, soit jusqu'au 30 août 2019. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Embauche de deux (2) moniteurs supplémentaires — Camp de jour, édition 2019

CONSIDÉRANT le nombre d'inscriptions plus élevé que prévu au camp de jour 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2019-07-164

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'embauche de deux (2) moniteurs supplémentaires à temps plein, pour six (6) semaines, pour combler les besoins au camp de jour 2019, soit madame Sabrina Paquette et monsieur Alex Fillion, du 2 juillet au 9 août 2019 inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Autorisation - Appel de candidatures – Lieutenant du Service incendie

CONSIDÉRANT qu'à la suite du départ de M. Martin Milot, la municipalité a besoin d'embaucher un lieutenant du Service incendie;

2019-07-165

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur du Service incendie à annoncer les besoins d'embauche, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 13;
Fin : 19 h 13 (pas de question).

Séance extraordinaire du 3 juillet 2019

5. Clôture de la séance

2019-07-166

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 19 h 13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.